



Stiftung Klimarappen
Fondation Centime Climatique
Fondazione Centesimo per il Clima
Climate Cent Foundation

Communiqué de presse

Les cantons renforcent le Programme Bâtiments de la Fondation Centime Climatique

Zurich, mai 2009

Le Programme Bâtiments de la Fondation Centime Climatique se voit renforcé par les cantons d'Argovie, de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Saint-Gall, de Vaud, du Valais et de Zurich. Cette mesure est limitée à l'année 2009 dans le cadre de la relance de la conjoncture. Les propriétaires immobiliers tireront des bénéfices accrus de cette collaboration.

Les cantons d'Argovie, de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Saint-Gall, de Vaud, du Valais et de Zurich s'engagent aux côtés de la Fondation Centime Climatique. Le Programme Bâtiments, qui arrive à échéance fin 2009, est conjointement renforcé et élargi. D'une part, les contributions d'encouragement du Programme Bâtiments accordées par projet dans ces cantons sont augmentées d'un pourcentage fixe (voir tableau). D'autre part, tous les cantons nommés à l'exception du canton de Vaud encouragent aussi la rénovation – conformément aux exigences du Programme Bâtiments – de bâtiments chauffés de manière non fossile avec un montant équivalent à celui versé pour la rénovation de bâtiments chauffés de manière fossile.

La collaboration se déroule dans le contexte des moyens à hauteur de 80 millions de francs consentis par le Parlement fédéral pour 2009 dans le cadre de la relance de la conjoncture. Ces moyens sont prévus principalement pour la rénovation énergétique de bâtiments. Grâce à la collaboration des cantons avec la Fondation Centime Climatique, une part importante des moyens fédéraux disponibles peut être mise à effet de manière ciblée. Par ailleurs, elle permet d'utiliser de manière efficace les structures existantes et l'expérience de la Fondation Centime Climatique, et d'éviter ainsi les doublons.

Aucun changement n'est à signaler en ce qui concerne le déroulement du dépôt d'une demande concernant un bâtiment situé dans l'un des cantons participants. Toutes les demandes continueront à être examinées par le centre de traitement de la Fondation Centime Climatique. La Fondation Centime Climatique et les cantons envoient chacun de leur côté les confirmations d'encouragement. Comme d'habitude, la mise en chantier des projets ne peut s'effectuer qu'une fois obtenue la confirmation d'encouragement. Des dispositions particulières en vigueur dans certains cantons sont spécifiées sous www.fondationcentimeclimatique.ch.

Fin avril 2009, le Programme Bâtiments de la Fondation Centime Climatique avait pris sous contrat 4310 projets, dont 2124 ont déjà été menés à bien. La réduction de CO2



des projets pris sous contrat s'élève à 168'811 tonnes. Le Programme Bâtiments de la Fondation Centime Climatique arrive à échéance le 31 décembre 2009.

Contributions d'encouragement Programme Bâtiments:

Toit ou dalle des combles:

Contribution de base	20.- Fr./m2
Optimisé	30.- Fr./m2

Mur / Sol:

Contribution de base	20.- Fr./m2
Optimisé	30.- Fr./m2

Fenêtres:

Contribution de base	20.- Fr./m2
Triple vitrage	70.- Fr./m2
Optimisé	80.- Fr./m2

En moyenne, les contributions d'encouragement de la Fondation Centime Climatique couvrent environ 15 % des frais d'investissement. Grâce au renfort des cantons, à l'avenir jusqu'à 30 % des investissements pourront être financés.

Suppléments d'encouragement cantonaux:

Argovie	100%	Saint-Gall	33%
Berne	33%	Vaud	100%
Fribourg	100%	Valais	100%
Neuchâtel	100%	Zurich	33%

Informations supplémentaires:

Dr. Marco Berg, Directeur
Fondation Centime Climatique
Freiestrasse 167, 8032 Zurich
M +41 (0)79 829 71 03
T +41 (0)44 387 99 02
F +41 (0)44 387 99 09

www.fondationcentimeclimatique.ch